

Au Niger, 26 membres de la société civile en prison pour avoir organisé des manifestations pacifiques contre la Loi Finances

samedi 2 juin 2018, par [ACAT France](#) (Date de rédaction antérieure : 30 mai 2018).

Depuis deux mois, ils sont en prison, inculpés de divers délits dont « organisation et participation à une manifestation interdite », « destruction de biens publics ». Ils sont au moins vingt-six, tous membres de la société civile. Ils agaçaient les autorités du Niger car depuis novembre 2017, ils faisaient campagne contre la Loi de finances 2018, demandaient son abrogation et manifestaient pacifiquement pour faire entendre leurs voix. Les autorités nigériennes les ont donc arrêtés pour les faire taire et espérer mettre un terme à cette mobilisation citoyenne d'une loi antisociale.
manif Niger Loi finances.

Depuis deux mois, ils sont en prison, inculpés de divers délits dont « organisation et participation à une manifestation interdite », « destruction de biens publics ». Ils sont au moins vingt-six, tous membres de la société civile. Ils agaçaient les autorités du Niger car depuis novembre 2017, ils faisaient campagne contre la Loi de finances 2018, demandaient son abrogation et manifestaient pacifiquement pour faire entendre leurs voix. Les autorités nigériennes les ont donc arrêtés pour les faire taire et espérer mettre un terme à cette mobilisation citoyenne d'une loi antisociale.

Le 25 mars 2018, au matin, une vingtaine de militants sont arrêtés, sans mandat d'arrestation, en divers endroit de Niamey, capitale du Niger, certains aux sièges d'organisations de la société civile (Ali Idrissa Nani, coordinateur du ROTAB, Nouhou Arzika, président du MPCR, Moussa Tchangari, SG d'Alternatives Espace Citoyens (AEC), M^e Lirwana Abdourahmane), d'autres au cours de la manifestation, interdite deux jours plus tôt par la ville de Niamey pour « raisons de sécurité ». Ils sont placés sous mandat de dépôt. Le 27 mars, ils sont inculpés d'« organisation et participation à une manifestation interdite » et de « complicité de destruction de biens » et transférés dans différentes prisons. Le 15 avril, une nouvelle vague d'arrestations a lieu alors qu'une autre marche est organisée malgré les intimidations. Maikoul Zodi, coordonnateur de la campagne Tournons la Page - partenaire de l'ACAT-France - Abdourahamane Idé Hassane, président de JENOME et Ibrahim Diori, chargé de plaider d'AEC sont interpellés à Niamey au motif de « participation à une manifestation interdite et dégradation de biens publics ». Seul Abdourahamane Idé Hassane bénéficie d'une mise en liberté provisoire. A Zinder, le 18 avril, Sadat Illiya Dan Malam, membre du MPCR, est arrêté pour « participation à un mouvement insurrectionnel » et « complot contre la sûreté de l'État ». Sept jours plus tard, le 25 avril, c'est au tour de Yahaya Badamassi, coordonnateur d'AEC, d'être arrêté.

L'ACAT-France appelle le gouvernement du Niger à libérer immédiatement et sans conditions ces militants de la société civile qui exercent leur droit de manifestation, liberté fondamentale garantie par l'article 32 de la Constitution du Niger.

Contexte

Le 4 juin 2018, Emmanuel Macron va recevoir à l'Élysée Mahamadou Issoufou, Président du Niger. Le 23 décembre 2017, lors d'une visite officielle à Niamey, le Président français avait qualifié son hôte nigérien « d'exemple pour la démocratie ». L'élection présidentielle remportée avec plus de 92 %, avec un opposant battant campagne depuis une prison et dans des conditions contestées, ternissait déjà cette image. Mais depuis lors, le Niger a connu un terrible recul démocratique : interdictions répétées de manifester, arrestations de militants de la société civile, pression sur les médias indépendants, violation des droits constitutionnels, répression des mouvements étudiants... Le 25 mars 2018, une vingtaine de personnes dont plusieurs leaders de premier plan de la société civile ont été interpellés. Leur tort : avoir dénoncé la nouvelle Loi de finances 2018 qui entérine une fiscalité pesante pour les plus démunis (augmentation de la TVA, taxe sur les vendeurs ambulants, extension de l'impôt sur le revenu) tout en allégeant la fiscalité d'entreprises nationales et internationales de téléphonie mobile et des industries extractives. Cette nouvelle loi critiquée depuis des mois par les organisations de la société civile a réveillé une population qui crie à l'injustice et a manifesté par milliers dans les rues de Niamey, Tillabéry ou Zinder. Face aux revendications légitimes des citoyens, le pouvoir a répondu par la répression et non par le dialogue. Le 15 avril, cinq autres militants ont été incarcérés. A ce jour, au moins 26 d'entre eux sont toujours détenus dans des prisons éloignées de la capitale. Les procédures judiciaires à leur encontre sont entachées d'irrégularités et vivement dénoncées par un collectif d'avocats. Alors que l'Etat entérine une loi considérée par de nombreux citoyens comme antisociale, des étudiants nigériens réclament depuis décembre 2017 le paiement de leurs bourses et de meilleures conditions d'études. Près de 260 étudiants ont été arrêtés alors qu'ils manifestaient pour un avenir meilleur.

Face à un tel rétrécissement de l'espace civique et des libertés, que dit la France ? Que dit la communauté internationale ? Rien. Au contraire, Emmanuel Macron décide de recevoir un président de plus en plus contesté et contestable, geste évident de soutien. Aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme et la migration illégale justifient la realpolitik au Niger, comme dans l'ensemble de la sous-région. Le discours de Ouagadougou prononcé en novembre 2017 par Emmanuel Macron est balayé par la réalité. S'il affirme ne pas vouloir donner de leçons de démocratie aux dirigeants africains, pourquoi distribue-t-il alors injustement les bons points aux pires élèves ? Alors que le terme « société civile » est brandi comme un mot totem dans toutes les déclarations du président ou de nombreux projets de la coopération française, en particulier de l'Agence Française de Développement (AFD), pourquoi se taire lorsque ses leaders sont enfermés ? (Source : Tournons la Page)

ACAT-France, le 30 / 05 / 2018

Vous pouvez agir en leur faveur en envoyant cette lettre (voir article original).

P.-S.

*

<http://www.acatfrance.fr/actualite/26-membres-de-la-societe-civile-en-prison-pour-avoir-organise-des-manifestations-pacifiques?utm>